



COMMUNIQUÉ

AGENTS CONTRACTUELS

La note de gestion validée définitivement !

Lors de la séance du comité de suivi du protocole (CSP) du 8 avril dernier, FO a validé avec l'ensemble des organisations syndicales signataires la note gestion en faveur des agents contractuels permettant ainsi de mettre en œuvre les dispositions protocolaires. Cette note sera signée par le Directeur général et adressée à l'ensemble des services de la DGAC avant sa mise en œuvre effective.

Pour mémoire, lors du CSP du 11 février 2014, FO avait demandé et obtenu la tenue d'une réunion spécifique « agents contractuels » pour mettre en œuvre les avancées obtenues par FO pour ces personnels. Conformément à notre demande, une réunion du GT Contractuels s'est tenue le 21 février, sous l'égide de SDP, qui a permis de valider les dispositions concernant la rémunération des agents et la possibilité de mobilité sous certaines conditions d'ancienneté.

Dispositif de Titularisation « Sauvadet ».

FO est également intervenu pour dénoncer la lenteur de la Fonction publique dans l'application du dispositif « Sauvadet » à la DGAC.

Pour FO, signataire du « protocole d'accord du 31 mars 2011 portant sécurisation des parcours professionnels des agents contractuels » dont est issue la loi n°2012-347 (JO du 13 mars 2012), il est regrettable que la Fonction publique pénalise les agents contractuels en attente d'une titularisation.

FO, majoritaire chez les agents contractuels, reste mobilisé pour la défense des intérêts des AC 84-16 !

